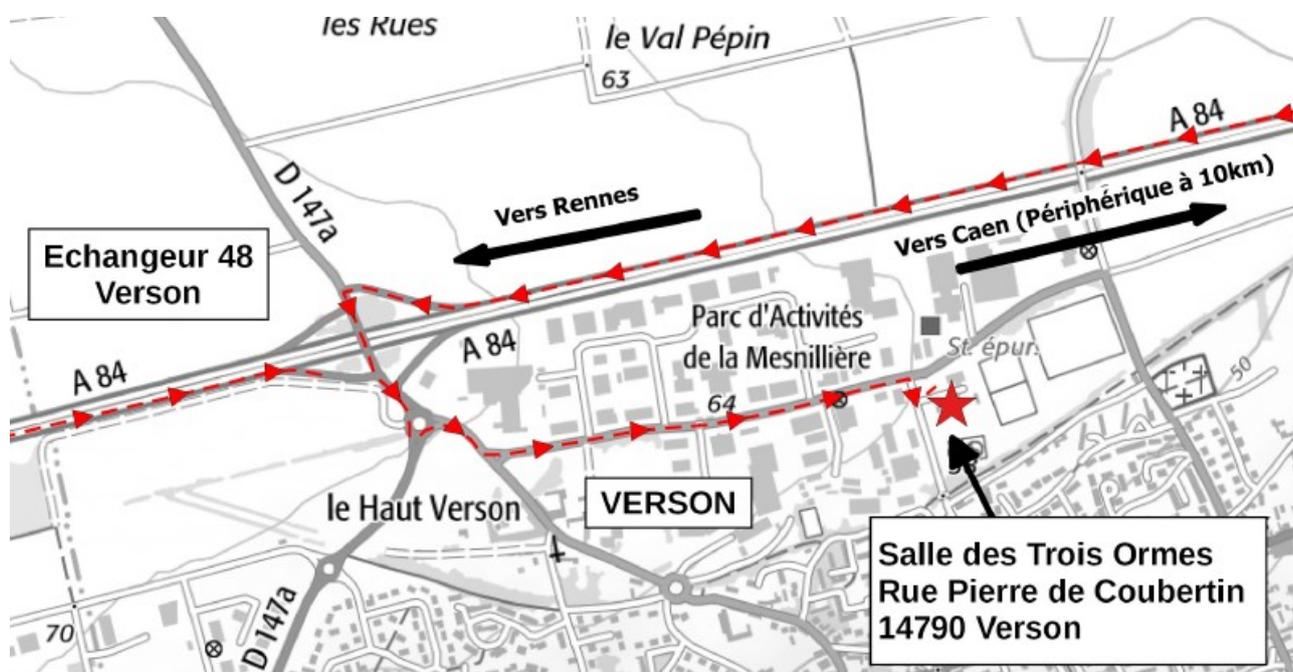
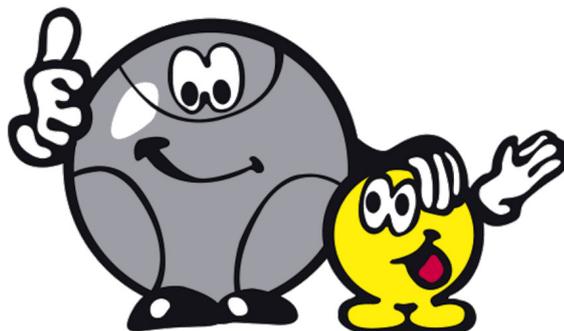


Challenge régional de pétanque à Verson Samedi 25 mai 2019



Le mot de la Présidente de l'URASCE NORMANDIE

Mesdames, Messieurs,

Pour la troisième année consécutive, les ASCE de la région Normandie se réuniront lors d'un challenge régional de pétanque.

L'ASCE14 a tout mis en œuvre pour satisfaire les "pétanqueux" et leurs accompagnateurs pour cette journée sportive toujours conviviale et chaleureuse.

Je vous invite à participer nombreux à cette journée qui permet de se retrouver entre normands et participe à souder les liens amicaux dans notre mouvement associatif. Très belle journée à toutes et tous.

Maud Varin
Présidente de l'URASCE Normandie.

A bientôt!

CHALLENGE RÉGIONAL DE PÉTANQUE A VERSON

Chers adhérents,

Notre section pétanque du midi a été créée il y a trois ans et depuis et c'est un véritable succès.

Cela nous a encouragé à organiser ce challenge régional qui a été mis en place par l'ASCE 61.

J'espère que vous viendrez nombreux à cette première qui aura lieu à Verson près de Caen.

La pétanque est un «sport» qui rassemble et qui crée des liens et c'est un des buts de notre mouvement.

Alors à vos «boules» et que les meilleurs gagnent !

Ascéistement.

La Présidente de l'ASCE 14,
Marie-Claire LECARPENTIER



MODALITÉS PRATIQUES

INSCRIPTIONS

Toute ASCE(E) qui désire participer au Challenge régional doit retourner impérativement, **avant le 23 avril 2019**, un dossier comprenant :

- > une fiche récapitulative des équipes
- > une fiche récapitulative des inscriptions
- > les fiches d'inscriptions individuelles
- > un chèque du montant global des frais de participation, établi à l'ordre de l'ASCE 14.

Ce dossier doit être adressé à :

ASCE 14
Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Calvados
10 Boulevard du Général Vanier
14000 CAEN

LICENCES

Tout participant à la compétition doit être en possession de la carte d'adhérent 2019 de son ASCE et d'une pièce d'identité.

Les contrôles sont effectués par la commission d'organisation.
Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte et sera renvoyé à chaque ASCE.

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

A partir de 8 h 30	Accueil des participants
9 h 30	Début du challenge de pétanque Départ pour la randonnée
12 h 30	Repas sous forme de plateaux repas
14 h 00	Reprise des parties Départ pour la visite de l'Abbaye aux Hommes
18 h 30	Remise des prix et vin d'honneur
20 h 00	Repas chaud

Les LICENCES

Tout participant à la compétition doit être en possession de la carte d'adhérent 2019 de son ASCE et d'une pièce d'identité.

Les contrôles sont effectués par la commission d'organisation.

Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte et sera renvoyé à chaque ASCE.

LE RÈGLEMENT

1) ORGANISATION

➤ Article 1- Date et lieu

Placé sous l'égide de l'URASCE Normandie, le challenge régional de pétanque se déroulera en doublette le samedi 25 mai 2019 à Verson (14).

L'organisation est confiée à l'ASCE 27.

➤ Article 2- Participants

Ne sont admis à participer que les adhérents et ayants-droit (conjoint et enfants de moins de 25ans) des ASCE affiliées à la FNASCE.

Un joueur ne peut participer à la compétition qu'avec une seule ASCE et une seule équipe.

➤ Article 3- Droit d'engagement

Pas de droit d'engagement au challenge.

➤ Article 4- Tirage au sort des rencontres

Les tirages sont confiés au représentant de l'ASCE organisatrice, qui ne pourra en donner communication qu'une demi-heure avant le début de la compétition.

On veillera cependant, dans la mesure du possible, à ce que deux doublettes d'un même département ne soient pas opposées lors du premier tour.

➤ **Article 5- Commission d'organisation**

Est mise en place, durant toute la durée du challenge, une commission d'organisation, ayant pour mission de régler les problèmes susceptibles de se poser dans le cadre du déroulement des épreuves.

2) DÉROULEMENT

➤ **Article 6- Déroulement de l'épreuve**

Ce challenge se voulant convivial doit permettre à toutes et à tous, chevronné(e)s et débutants de passer une agréable journée. Toutes les équipes joueront le même nombre de parties et affronteront au fil des parties, des équipes ayant un classement provisoire semblable.

A l'issue de la première partie de pétanque, un classement provisoire sera effectué. La seconde partie verra s'affronter en fonction du classement provisoire, le 1^{er} contre le 2^{ème}, le 3^{ème} contre le 4^{ème}... et ainsi de suite, tout au long de la journée. Des permutations pourront être faites pour éviter que des équipes se rencontrent plusieurs fois.

Toutes les parties débutées seront terminées, et sans interruption.

Le nombre de parties dépendra du temps passé pour chaque partie. Il est prévu un minimum de 2 parties le matin et de 3 parties l'après-midi.

➤ **Article 7- Durée des parties**

Les parties se dérouleront en 13 points.

➤ **Article 8- Réclamations**

Les rencontres se dérouleront suivant les règlements en vigueur de la Fédération Française de Pétanque.

Les éventuels litiges seront examinés et réglés par la commission d'organisation.

➤ **Article 9- Obligations des participants**

Les participants et accompagnateurs ont une tenue correcte en tous lieux et en toutes circonstances (épreuves, repas, allocutions, distribution des récompenses, etc.) pendant toute la durée de la manifestation.

En cas de détérioration de matériels, les frais sont à la charge des auteurs ou de l'association qu'ils représentent.

3) CLASSEMENT

➤ Article 10- Classement des équipes

Un classement individuel des équipes sera établi.

Un classement par ASCE normande sera établi pour l'attribution du challenge. Les points des 3 meilleures équipes de chaque ASCE seront additionnés. En cas d'égalité, parmi les ASCE à égalité, ce sera celle qui aura l'équipe la mieux placée qui remportera le challenge.

A l'issue de chaque partie, le classement sera établi en tenant compte en premier lieu du nombre de parties gagnées depuis le début du concours puis du « point average ».

Par exemple, une équipe ayant gagné 13 à 8 se verra attribuer un point pour le nombre de parties gagnées et +5 pour le « point average ». L'équipe ayant perdu marquera 0 point pour le nombre de parties gagnées et -5 pour le « point average ». Ces deux critères seront additionnés séparément au fil des parties.

4) SANCTIONS

➤ Article 11- Pénalités et Sanctions

Pour les cas de discipline sportive qu'elle aurait à examiner, la commission d'organisation pourra sanctionner d'une pénalité (retrait de points) une équipe dont le comportement antisportif le nécessiterait.

En cas d'incidents graves, la commission d'organisation pourra exclure du tournoi le joueur fautif ou l'équipe fautive.

Les décisions de la commission d'organisation sont sans appel.

Enfin, les sanctions immédiates prises par la commission d'organisation ne préjugent pas des sanctions qui pourraient être prises ultérieurement par la FNASCE.

5) ASSURANCES

➤ Article 12- Couverture des risques

L'ASCE organisatrice devra être titulaire d'un contrat « responsabilité civile » couvrant tout sinistre pouvant survenir à l'occasion de la manifestation.

Tous les participants au challenge devront, en outre, être titulaires d'une assurance en responsabilité civile et en individuelle accident.

L'ASCE organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol, perte d'objets personnels dus, notamment, à la négligence des participants.

Tout sinistre, susceptible d'engager la responsabilité de l'ASCE organisatrice, devra faire l'objet, de la part de la (ou des) victimes ou à défaut de son ASCE, et avant le départ de celle(s)-ci du lieu du challenge, d'une déclaration ou d'une réserve écrite auprès des responsables de la dite ASCE.

6) DIVERS

➤ Article 13

Par fait de son inscription, toute personne participant au challenge adhère sans restriction au présent règlement, et déclare en accepter toutes les dispositions, ainsi que les décisions des organisateurs pour les cas qui n'y seraient pas mentionnés.

➤ Article 14- Cas de Force Majeure

En cas de force majeure, l'ASCE 14 organisatrice se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement, ou d'annuler la manifestation.

La Présidente de l'URASCE Normandie

Signé

Maud VARIN

La Présidente de l'ASCE 14

Signé

Marie-Claire LECARPENTIER